



# Règlement Junior Fishing Tour de Vendée Saison 2024/2025

Manche 1 : samedi 12 octobre 2024 (Vendée - La Ferrière)  
Manche 2 : samedi 16 novembre 2024 (Vendée- Chaillé sous les Ormeaux)  
Finale Régionale : juin 2025  
Finale Nationale : septembre 2025

Le Junior Fishing Tour est ouvert aux enfants et adolescents de 10 à 17 ans  
Pour cette première année, nous vous proposons un circuit de pêche aux leurres sur 2 dates départementales.

Il est tout à fait possible de ne participer qu'à une seule date mais, seuls les meilleurs participants des deux 2 manches pourront concourir au titre départemental de champion de Vendée puis à la finale régionale et possiblement nationale.

## REGLEMENT DES MANCHES DEPARTEMENTALES (85)

### ARTICLE 1. - MODALITÉS DE LA RENCONTRE

- Cette rencontre souhaite rassembler les jeunes pêcheurs de carnassiers au lancer ou au fouet avec des leurres artificiels uniquement, dans un esprit convivial et de partage
- Elle se déroule en pêche itinérante par équipe de deux pêcheurs tirés au sort le jour de la manche. Cette compétition reste individuelle pour le classement
  - Les résultats de la manche se feront en deux catégories :
    1. Junior (- de 14ans années de naissances 2011, 2012, 2013, 2014)
    2. Espoir (jusqu'à 17 ans années de naissances 2007, 2008, 2009, 2010)
- L'organisation disposera des moyens nécessaires pour veiller à la sécurité des participants
  - Le coût de l'inscription est de 12€ par pêcheur par manche
- Le concurrent doit pouvoir justifier d'une carte de pêche en cours de validité le jour de la manche

## ARTICLE 2. - DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

La rencontre se déroulera en une manche de 4h30:

- Rendez-vous à 8h30
- Briefing à 8h45
- Manche de 9h00 à 12h00
- Finales du lancer sur cible de 12h00 à 12h30
- Podium à 12h45
- Fin du concours 13h00

## ARTICLE 3. - CONCURRENTS

- L'organisation limite les inscriptions à 40 participants. (Manche 2 de Chaillé sous les Ormeaux limitée à 30 participants)
- La rencontre se déroulera à pied

## ARTICLE 4. - ÉQUIPEMENTS ET LEURRES

- Les compétitions se dérouleront exclusivement au lancer, dans toutes ses variantes. Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles qu'ils désirent, pourvu qu'ils entrent dans la catégorie lancer (et leurre fouetté)
- Les formes, matériaux, dimensions, etc. des cannes, moulinets, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, seront libres, mais ils devront s'ajuster à l'éthique sportive, aux bonnes coutumes et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toutes circonstances à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises
- En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir d'autres cannes de réserve montées, maintenues hors de l'eau (leurres y compris)
- Il est permis d'utiliser une épuisette pour sortir de l'eau les poissons déjà ferrés
- Les gaffes sont interdites

## ARTICLE 5. - POISSONS ACCEPTÉS

- Sont considérés valides tous les poissons carnassiers\* vivants capturés au lancer ou au fouet avec des leurres artificiels  
(\* Brochet, Sandre, Perche, Black-Bass, Truite, Chevesne, Barbeau, Aspe)
- Les captures seront validées par votre binôme ou par un commissaire et devront être remises à l'eau avec des chances maximales de survie
- Il est conseillé aux participants de manipuler les poissons avec des mains et supports humides et de minimiser le temps du poisson hors de l'eau

## ARTICLE 6. - VALIDATION DES POISSONS

Tout poisson carnassier capturé sera comptabilisé:

- Il n'y a pas de quotas par espèce
- Il n'y a pas de taille minimum (pour les épreuves départementales uniquement)

## ARTICLE 7. - CLASSEMENTS VALIDATION DES POINTS

- La longueur des poissons est la mesure maximale entre l'extrémité de la bouche fermée à celle de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps. Des règles de mesures seront mises à la disposition des participants
- Le classement prend en compte l'addition des longueurs maximales cumulées des poissons. Un podium présentera les 3 premiers de la manche dans les deux catégories

## ARTICLE 8. - LANCER SUR CIBLE (Optionnel)

- Un concours de lancer sur cible en marge du concours de pêche et de son classement est proposé aux participants qui le souhaitent (cibles positionnées à 4, 7 et 11 mètres)
- La participation au concours de lancer sur cible doit se faire durant le temps de pêche attribué à la manche, sur les espaces de lancer dédiés indiqués par les organisateurs
- Chaque participant souhaitant intégrer les qualifications devra effectuer 6 lancers et les 5 meilleurs seront comptabilisés
- Une finale sur le même principe que les qualifications aura lieu avec les 3 meilleurs classés de chaque catégorie à la fin de la manche
- Le concours de lancer sur cible est indépendant du concours de pêche

## ARTICLE 9. - COMPORTEMENT

- Toujours et à tout moment, avant, pendant et après la rencontre, les participants devront suivre les normes élémentaires de sportivité et de courtoisie
- Ainsi, une attention spéciale sera demandée à tous pour participer à la bonne ambiance générale de ce concours
- Les participants s'engagent à respecter les autres utilisateurs du parcours et à faire preuve de courtoisie à leur encontre
- La détention ou la consommation de boissons alcoolisées (ou de drogue) pendant la manche est strictement interdite

## ARTICLE 10. – CLASSEMENT JFT 85 Saison 2024/2025

- Les participants se verront attribuer des points en fonction d'un classement chronologique particulier parmi les participants au JFT « Leurres » indépendamment de leur classement dans la manche. L'attribution des points sera dépendante du nombre final des concurrents au challenge. Pour exemple, si 15 jeunes participent au challenge, 1 point sera attribué pour le premier des quinze classés dans la manche jusqu'à 15 points pour celui arrivé quinzième
- A l'issue des manches composant le JFT « Leurres », les deux meilleurs classements seront additionnés et le jeune ayant le plus petit score dans sa catégorie sera déclaré « Champion de Vendée ». En cas d'égalité, ce sont les points poissons additionnés de chaque manche retenue qui départageront les participants
- Un participant n'étant pas classé dans une manche (n'ayant pas enregistré de poisson) mais participant au challenge se verra attribuer le nombre de points équivalents au nombre de participants au challenge
- Seuls les participants ayant concouru aux deux manches du JFT pourront intégrer le classement final du junior Fishing Tour de Vendée 2024/2025 récompensé lors de la dernière manche de la saison (16 novembre 2024)
- Seuls les participants ayant une carte de pêche prise en Vendée pourront concourir au titre de Champion de Vendée et représenter le département au concours régional

## ARTICLE 11. - DOTATIONS ET REMISE DES PRIX

- Les 3 premiers des deux catégories (Junior et Espoir) seront récompensés à l'issue de chaque manche de pêche
- Les 3 premiers des deux catégories (Junior et Espoir) seront récompensés à l'issue de chaque manche de lancer
- Un lot commun sera attribué à tous les participants
- L'attribution du titre de champion de Vendée saison 2024/2025 du Junior Fishing Tour sera réalisée le 16 novembre lors de la dernière manche du circuit. Seront récompensés par un trophée les 3 premiers de chaque catégorie (Junior et Espoir)

